



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE... C'EST QUOI...

C'est organiser l'occupation du temps libre de tous les enfants de la commune avant et après l'école, les mercredis après-midi, les dites 'journées pédagogiques', ainsi que tous les congés scolaires.

Par occupation organisée, on entend les activités culturelles, sportives et autres animations éducatives.

Accueillir un maximum d'enfants et couvrir leur temps de loisir. Apprendre à vivre en groupe, à partager, à regarder, à observer tout ce qui nous entoure.

*Nous veillerons ainsi à éveiller les sens de vos enfants
d'une façon ludique et agréable
tout en restant dans notre village... Ohey et les alentours.*

L'ACCUEIL

L'accueil des mercredis après-midi, ainsi que tous les congés scolaires, est ouvert à tous les enfants qui habitent la commune d'Ohey et fréquentent ou pas l'une de nos 4 implantations scolaires.

L'accueil se déroule dans les bâtiments de l'école de Haillot, encadrée d'un vaste terrain verdoyant et équipée d'un accueil de qualité ; un mobilier adéquat, un espace de jeux convivial et adapté aux besoins des enfants.

Le mercredi après-midi, les enfants des autres implantations sont acheminés par le car scolaire à l'école de Haillot, ils devront prendre leur repas de midi et une collation leur sera offerte. Dès la fin des activités, les parents reprennent leur(s) enfant(s), à l'école de Haillot.



LES GARDERIES MATIN ET SOIR

L'accueil des garderies matin & soir couvre les heures avant et après la classe, il se déroule dans chaque implantation scolaire, et est ouvert à tous les enfants qui fréquentent l'une de nos 4 écoles communales.

Des activités seront organisées en cours d'année suivant les modalités prescrites par le décret. Mais attention, la garderie n'est pas une école des devoirs.

Étant un temps libre, il laissera aux enfants le choix des jeux, mais n'effectuera pas, comme pour le matin et/ou le soir, des activités plus minutieuses, demandant, plus de concentration telle que du bricolage ou autre.

LA SÉCURITÉ

dès l'arrivée à l'accueil extrascolaire et avant de le quitter ou dès l'arrivée à l'école et avant de la quitter :

Les parents préviennent le surveillant de l'arrivée et du départ de leur(s) enfant(s).

Les enfants qui sont repris à l'école par leurs parents doivent les attendre dans la cour de l'école ou derrière la barrière en référence au ROI des écoles (page6§7: « Le respect de l'horaire des cours et page7§8 « La sécurité »).

Chaque année, les parents sont dans l'obligation d'informer l'Accueillante ou de remplir un formulaire du « Retour à la Maison », cette information précise comment votre enfant retourne et qui le raccompagne à la maison. L'Accueillante peut alors s'assurer que votre enfant retourne entre bonnes mains.

Dès son arrivée, le parent est responsable de son enfant, il ne s'attarde pas dans l'enceinte de l'école et il reprend la famille complète, même lors de réunions scolaires.

Il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord de ses parents et sans le signaler à l'équipe « Accueillantes Extrascolaire » et l'équipe d'encadrement.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

En cas de déprédations volontaires, un remboursement des dommages sera exigé.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de déprédation d'objets ou de vêtements appartenant aux enfants.

Il est recommandé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeur.

Toute forme de commerce, d'échange ou de publicité entre enfants est strictement interdite au sein de l'établissement.

Seuls les membres de l'équipe « Accueillantes Extrascolaire » sont habilités à régler les conflits survenus lors des activités, et en aucune manière les parents ne peuvent intervenir.

L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ

Afin que votre enfant ne souffre d'aucune discrimination, il est indispensable de prendre soin de son hygiène corporelle et vestimentaire.

En cas de maladie contagieuse (conjonctivite, varicelle, impétigo, gastro-entérite, poux...), l'enfant ne pourra réintégrer l'accueil que guéri sur avis médical.

Les membres de l'équipe ne peuvent pas administrer de médicaments à votre enfant ; cependant, de manière tout à fait exceptionnelle, si un traitement médicamenteux est nécessaire, celui-ci pourra être administré par un membre de l'équipe « Accueillantes Extrascolaire » à condition que vous fournissiez une attestation dûment complétée par le médecin.

LE DROIT À L'IMAGE

En inscrivant votre enfant aux activités extrascolaires oheytoises, vous acceptez qu'il soit photographié pendant toutes les activités et que les photos soient éventuellement diffusées sur brochures, site internet de la commune (sauf avis contraire de votre part nous vous invitons dans ce cas à en faire part au coordinateur ATL.)



HORAIRE

Les accueils sont accessibles aux enfants de 2,5 ans à 12 ans (début de la scolarité et fin du cycle primaire) et sont ouverts, dans chaque implantation, du lundi au vendredi de 7h05(25)* à 8h05(25)* le matin et de 15h20(30)* à au plus tard 18h le soir, le mercredi midi de 12h à 13h. (*suivant les implantations.)

Le mercredi après-midi, de 13h et se termine au plus tard à 18h.

Les garderies sont assurées suivant la demande et le besoin des parents et pour le bon déroulement de ces garderies, il est impératif d'inscrire vos enfants 24h au paravent.

L'Accueillante prendra les présences des heures d'arrivée et de départ de vos enfants. Cette feuille de présence sera signée par les parents chaque fin de mois à la garderie. Ce qui nous permettra établir les notes de frais dans de bonnes conditions.

LIEU D'ACCUEIL DES ÉCOLES COMMUNALES D'OHEY :

École communale d'Evelette, rue du Baty, 47, 5350 Evelette - 085/ 61 00 53

Votre Accueillante : Baudry Aurélie

École communale de Perwez, rue Bois de Goesnes, 58, 5352 Perwez-lez-Haillot - 085/ 61 14 61

Votre Accueillante : Fabienne Renard

École communale d'Ohey, rue de Reppe, 115b, 5350 Ohey - 085/ 82 89 58

Votre Accueillante en Primaire : Bénédicte Larivière

Votre Accueillante en maternelle : Laëtitia Riflet

École communale de Haillot, rue de Nalamont, 139, 5351 Haillot - 085/ 61 11 07

Votre Accueillante : Stéphanie Gomand

Votre Accueillante et responsable aes : Marie-France Jadot

INSCRIPTIONS

Il est impératif d'inscrire vos enfants

Il faut comprendre que pour le bon déroulement et la sécurité des activités, il est impératif de connaître le nombre d'enfants présents aux activités.

Afin de prévoir une équipe suffisante d'Accueillantes, d'évaluer le nombre de places assises dans le car scolaire, de faire les réservations aux activités extérieures, d'offrir un nombre suffisant de collations, et de prévoir le matériel pour les activités, etc.

Tous les accueils sont obligatoirement et préalablement, faits par une demande écrite. Formulaire à remplir par les parents et à remettre à l'Accueillante de son implantation.

Il est impératif que le coordinateur ATL soit en possession des coordonnées exactes de la famille. Tout changement doit être signalé dans les meilleurs délais.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces recommandations afin que votre enfant soit en ordre, ne souffre d'aucune remarque.

CONTACT

Coordinateur ATL et Accueil extrascolaire : Anne Collignon, au 085/ 21 58 83 et 0499/406630

Échevin de l'enseignement – Madame Marielle Lambotte

Responsable de projets : Monsieur Éric Noleveaux, Directeur d'École Ohey 1

*Se retrouver dans un groupe n'est pas toujours facile pour l'enfant,
il faut le temps qu'il trouve sa place.
L'Accueillante l'aidera à traverser ce cap.*

L'ACCUEILLANTE

L'Accueillante a pour mission d'interagir avec les enfants et d'en informer leur entourage sur le déroulement de leur journée et les remarques positives ou négatives éventuelles. Elle gère son énergie dans les interactions afin de garantir la qualité des échanges et mobilise les



enfants à participer aux activités qui se déroulent en dehors de l'horaire scolaire. Elle contrôle les présences et le bon déroulement des activités et interactions entre les enfants.

Aurélie, Bénédicte, Fabienne, Marie-France, Laetitia et Stéphanie se chargent d'accueillir les enfants dans un espace convivial, confortable, encourageant le bien-être des enfants.

Elles veillent à la sécurité de chacun, à faire respecter aux enfants les règles de vie ; la politesse, la courtoisie, l'empathie avec autrui, etc., et de faire participer les enfants au maintien de la propreté dans le local.

Les activités proposées sont attrayantes et diversifiées en fonction de l'âge et de la capacité de chaque enfant.

Leur objectif principal est l'épanouissement des enfants.

*Un accueil est collectif,
c'est-à-dire qu'il est ouvert à plusieurs enfants.
Un des rôles de l'accueillant est également de maintenir
continuellement une vie en communauté sereine pour le bien-être de tous.
Pour y arriver, il a besoin de la contribution
de tous les partenaires de l'accueil : en premier lieu, l'enfant,
mais également leurs parents et bien sûr du soutien de sa hiérarchie.*

L'ENFANT

Même si l'accueil est un lieu d'épanouissement et de défoulement pour lui, il faut justement respecter certaines règles de vie.

♥ Une des premières règles est de respecter les autres, quelles que soient leurs différences éventuelles ; éviter tout conflit ou agressivité ; rester poli envers ses pairs et l'accueillant est également primordial.

Le droit de l'enfant est d'être respecté, son devoir est donc de respecter les autres pour pouvoir être lui-même respecté.

♥ Pour se sentir bien dans l'accueil, il faut que l'endroit soit convivial et agréable, ce qui n'est possible que si les locaux et le matériel sont respectés.

♥ Aider l'Accueillante dans les tâches quotidiennes constitue un atout majeur. En effet, si tous les enfants aident l'Accueillante dans les tâches (vaisselle, balayage, rangement ...), le travail sera en harmonie, plus vite réalisé et donc ils auront plus de temps pour jouer. Par contre, si un enfant refuse d'aider, les autres n'ont pas à être pénalisés, l'enfant devra donc ranger, balayer ... la partie qu'il a salie sans quoi il ne pourra aller jouer avec les autres.

♥ L'enfant doit savoir partager pour pouvoir s'amuser au mieux avec ses pairs. S'il souhaite jouer avec un jeu, il apprécierait que l'autre enfant lui prête, il faut donc qu'il puisse faire de même.

♥ Il ne peut pas franchir la porte ou la barrière de l'école seul, l'enfant se trouve sous la responsabilité de l'équipe « Accueillantes Extrascolaire » et, par souci de sécurité, ne peut pas quitter l'aire de surveillance sans l'accord de son Accueillante.

*Pour arriver à atteindre ces objectifs,
l'Accueillante a besoin de l'aide des parents
qui seront un véritable soutien dans son travail avec les enfants.*

LES PARENTS

« L'exemple c'est nous »

Ayant un objectif commun, l'épanouissement de l'enfant, les parents et l'Accueillante doivent être en relation continue. Nous vous demandons donc de venir déposer et reprendre l'enfant auprès de l'Accueillante afin d'instaurer un dialogue. En effet, ne pouvant laisser son groupe seul, l'Accueillante ne pourra pas venir près de vous pour vous raconter la journée de votre enfant, les activités réalisées, un message de l'enseignante Il est donc important que vous puissiez vous rendre près d'elle. D'autant plus, que par mesure de



sécurité, elle ne peut pas laisser partir un enfant seul de l'accueil, sauf si vous avez donné votre accord sur la fiche d'inscription.

« L'exemple c'est nous » ...vous, parents, nous vous demandons donc de **respecter au mieux les horaires d'ouverture et surtout de fermeture des accueils.**

Toute personne aime se détendre après sa journée, l'Accueillante a également une vie de famille, une vie personnelle qu'il faut respecter.

Les journées d'accueil ne doivent pas se terminer au-delà des heures prévues.

Pour que l'accueil de votre enfant soit de qualité, il est important que l'Accueillante puisse se ressourcer chez elle.

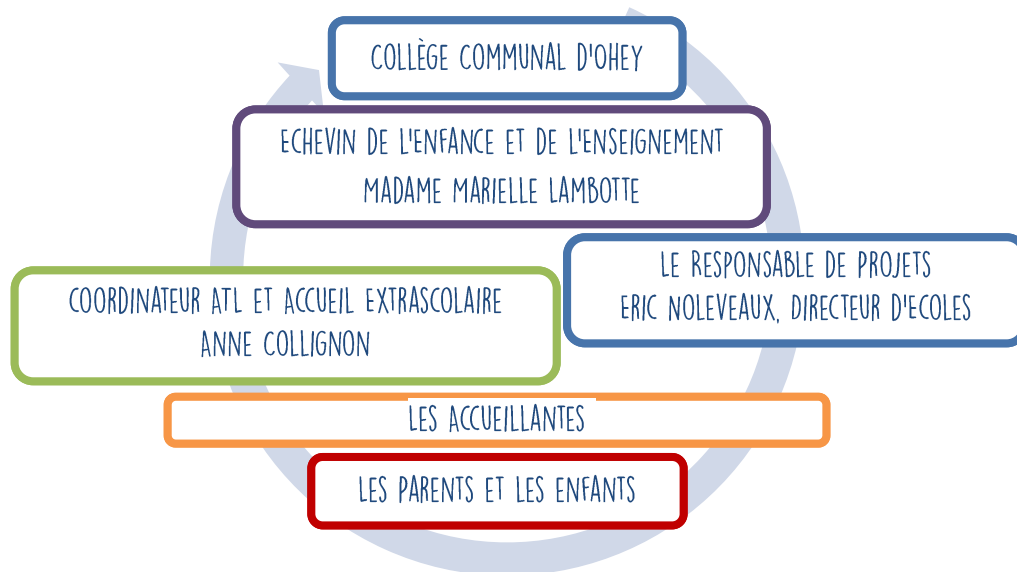
POUR INFORMATION

Le Collège communal s'occupe de tout l'aspect administratif et veille au bon déroulement de l'accueil tant pour l'aspect fonctionnel (locaux, matériel, assurances ...) que pour l'aspect relationnel. En effet, quand une situation est trop difficile à gérer, le collège sert d'intermédiaire entre les différents acteurs et essaye de trouver des compromis.

Il a également autorité sur l'accueil et peut, à titre d'exemple, décider d'exclure un enfant dont le comportement difficile est répétitif.

Il a également décidé, qu'en cas d'absence non justifiée auprès de l'Accueillante, l'inscription sera comptabilisée lors de la facturation. Un non-paiement de celle-ci, ce sera l'exclusion de l'enfant dans le cadre de l'accueil extrascolaire, en attendant que la situation soit rétablie.

TABLEAU HIÉRARCHIQUE



Ce règlement d'Ordre Intérieur a été accepté par la CCA en séance du 4 octobre 2016 et par le Conseil Communal en date du 27 octobre 2016

Merci de l'attention que vous porterez à notre dossier

